



Renseigenement procedure judiciaire

Par **haksel**, le **25/05/2008 à 22:03**

je vous demarche pour un renseignement.rnun ami de longue date est arrêté pour trafic de stupéfiant(je ne le soupçonnai pas de ce genre de chose). il est passé devant la juge et j ' apprend qu'il va y repasser dans quelque jours. il a 4 jours pour préparer sa defense avec son avocate.il est accusé d ' importation de stupefiants.rn_je voudrais savoir ce qu ' il risque(premiere mise en gav et detention de sa vie)?rn_est ce une chose positive ou négative qu' il repasse devant la juge, alors que ses collègues sont mis en mandat de depot pour 4 mois?rnmerci de m ' éclairer sur le sort qui l' attend.

Par **frog**, le **25/05/2008 à 22:10**

S'il n'est pas sous mandant de dépôt, c'est déjà ça : Ca veut dire qu'on n'a pas peur qu'il disparaisse dans la nature avant la fin de l'affaire.rnrnQuant à la meilleure défense, c'est encore la sincérité.

Par **haksel**, le **25/05/2008 à 22:12**

merci frog !!rnpouriez vous m' en dire un peu plus svp.

Par **frog**, le **25/05/2008 à 22:37**

Les juges ne sont pas dupes. Face à quelqu'un qui assume ses âneries, le coup de bâton risque d'être moins fort que face à quelqu'un qui les prend pour des imbéciles. Assumer ses bêtises, c'est un premier pas vers un règlement rapide des dettes envers la société.

Par **JamesEraser**, le **25/05/2008** à **23:43**

Tout dépend également de sa position dans la pyramide du réseau. rnS'il ne s'agit que d'un usager-dealer de basse envergure, il n'a que peu d'éléments à fournir ou tout du moins, le risque de dépérissement des preuves est moindre à contrario peut-être de ceux mis en détention provisoire qui doivent frôler le number one de la pyramide.rnil restera mis en examen et sous contrôle judiciaire astreint de quelques obligations, notamment des interdictions en rapport avec le milieu des stup.rnA mon sens, je ne peux arriver qu'à cette conclusion par rapport au contenu du post.rnCordialement